

Rapport de visite du conseiller provincial en apiculture aux assemblées générales annuelles du Conseil Canadien du Miel et l'Association Canadienne des Professionnels en Apiculture.

Du 23 au 26 Janvier 2008, s'est tenu à Calgary en Alberta les assemblées générales annuelles du Conseil Canadien du Miel et de l'Association Canadienne des Professionnels en Apiculture. Vous trouverez plus bas les informations les plus pertinentes que j'ai recueillies au cours de ces activités.

1) Rapport sur les importations d'abeilles de l'ACIA (Agence Canadienne d'Inspection des Aliments).

Voici un résumé du nombre de permis émis pour l'importation de paquets d'abeilles et de reine demandés au cours de la dernière année. Cette énumération ne spécifie pas nécessairement le nombre d'unités importées par permis ni si ces importations ont vraiment eu lieu. Il vous sera intéressant de voir d'où proviennent nos importations d'abeilles. Une demande a été déposée à l'ACIA par l'Association Canadienne des Professionnels en Apiculture (CAPA/ACPA) afin que le nombre total d'importation par permis soit connu au cours des prochaines années.

-Nombre de permis émis pour l'importation des paquets d'abeilles :

2 pour la Nouvelle-Zélande
1 pour l'Australie

-Nombre de permis émis pour l'importation de reines abeilles :

22 pour la Californie
12 pour Hawaï
9 pour l'Australie
3 pour la Nouvelle-Zélande
1 pour le Chili
2 d'autres pays.

-Une demande a été effectuée par l'Argentine en 2007, mais elle fut refusée.

-L'ACIA a également reçu une demande du Danemark pour exporter au pays des abeilles « Buckfast ». L'analyse de risque pour cette demande est en cours

-L'agence est présentement en attente d'une mise à jour du rapport de la part de l'Australie, concernant le petit coléoptère de la ruche (SHB). Il sera nécessaire de voir si le système d'inspection australien est réellement efficace et qu'il permet d'assurer que les paquets sont exempts de cette menace.

2) Rapport de l'ACIA (Agence Canadienne d'Inspection des Aliments) sur le miel

Rappel de miel.

En 2006, 463 rappels ont été effectués par l'ACIA et seulement 5 concernaient le miel: trois rappels pour des produits canadiens et 2 pour des importations (Ukraine et Chine).

En 2007, 213 rappels ont été effectués par l'ACIA. Seulement 6 concernaient le miel et dans tous les cas il s'agissait de miel canadien. Du miel canadien exporté aux États-Unis dans des barils provenant de la Chine ont été retournés à l'expéditeur. Ils contenaient des impuretés (résidus de peinture).

Programme d'analyse de résidus

Miel canadien : les principaux produits retrouvés sont des médicaments vétérinaires comme les:

Nitrofuranes : Son utilisation est interdite au Canada depuis 1994 et dans de nombreux autres pays chez les animaux producteurs de denrées alimentaires, y compris les abeilles mellifères. La grande majorité des gens n'auront aucune réaction allergique ou autre réaction immédiate. Toutefois, on se préoccupe de la cancérogénicité (pouvoir cancérigène) et de la génotoxicité (dommage au matériel génétique des cellules) du médicament, ainsi que de la possibilité d'une réaction allergique.

Macrolides: Le principal produit retrouvé est la tylosine. Ce médicament n'est pas homologué pour usage en apiculture au Canada. Toutefois, certains apiculteurs canadiens aux prises avec des problèmes de loque américaine résistante peuvent exceptionnellement en faire usage sous prescription vétérinaire. Lorsque des résidus sont détectés dans le miel, cela constitue une infraction aux termes de l'article 4 d) de la Loi sur les aliments et drogues.

Oxytétracycline : La résistance, à cet antibiotique n'étant pas répandue au Québec. Il est le seul produit permis pour le contrôle de la loque américaine.

Miel importé : les principaux produits retrouvés sont également des médicaments vétérinaires comme les :

Nitrofuranes, les Chloramphénicol et les Sulfonamides : L'utilisation de ces médicaments est strictement interdite au Canada. La vente au Canada de tout miel contenant des résidus de médicaments interdits n'est pas permise.

Source : site web de l'ACIA
<http://www.inspection.gc.ca/>

Plomb dans le miel : De 2004 à 2006 de nombreux échantillons ont été recueillis afin de détecter ce métal lourd. On a donc au cours de ces années détecté la présence de plomb dans 15 % des échantillons de miel canadien (1,5% de ces échantillons avec plus de 0.2 ppm donc 0.225% du nombre total) et dans 23 % des échantillons de miel importé (7,7% de ces échantillons avec plus de 0.2 ppm donc 1.77% du nombre total). Les principales sources sont souvent les équipements utilisés dans l'extraction du miel. Pensez donc, à renouveler votre équipement et diriger vous vers un système en acier inoxydable. Assurez-vous également que les soudures ne contiennent pas de plomb. À ce sujet, il existe des testeurs sous la forme d'un crayon qui vous permet de déterminer la présence ou non de ce métal lourd.

3) Rapport de l'AAPA/AIA (American Association of Professional Apiculturists / Apiary Inspectors of America).

Au cours des dernières années, beaucoup moins de ressources ont été consacrées au programme d'inspection apicole aux États-unis. Par contre, suite aux pertes importantes de 2007, reliées de près ou de loin au CCD (Colony Collapse Disorder) cette tendance sera renversée.

Les principales préoccupations du côté de nos voisins du sud sont le manque d'inspecteurs et d'enquêtes nationales; le manque important de ruche pour la pollinisation des amandes en Californie; la progression constante des abeilles africanisés et conséquemment la peur des abeilles dans certaines zones urbaines; la possibilité de pertes massives de ruches au printemps 2008. Sans avoir d'explications claires sur ce qui a pu causer des pertes aussi massives plusieurs observations ont été effectuées.

-Une diminution du couvain.

-Une augmentation du nombre de varroas et des cas de nosérose.

-Des infections des glandes à venin chez les abeilles touchées.

-Une présence élevée de deux souches différentes du IAPV chez les abeilles touchées. Ceci n'explique pas les pertes mais une forte corrélation est présente (83,3% des cas). (*Voir sur agri-réseau: Rapport de visite du Conseiller provincial en apiculture à l'assemblée générale annuelle de l'Ontario Beekeepers Association*).
www.agrireseau.qc.ca/apiculture

-Présence de résidus de fluvalinate et de coumaphos dans la cire et dans le pollen. Ce dernier n'étant pas consommé dans la ruche, les abeilles pourraient mourir de faim.

Les pertes massives s'expliquent probablement plus par l'accumulation de plusieurs facteurs qu'un seul. Il faut donc, premièrement, que les producteurs américains se concentrent sur un contrôle adéquat des varroas, de la nosérose et des autres maladies afin de réduire les pertes. Leurs nouvelles priorités de recherche, pour les prochaines

années, seront donc la nutrition, la lutte aux varroas et aux différents pathogènes affectant les abeilles.

4) Évolution de *Nosema ceranae*

« De plus en plus on parle de la présence de *Nosema ceranae*. Les derniers échantillons recueillis démontrent que ce pathogène est présent partout au pays. Certaines recherches le pointent du doigt pour tenter d'expliquer les pertes massives de ruches constatées dès l'automne 2006 aux États-unis. Mais voilà, suite à des analyses sur des échantillons d'abeilles, on a démontré que *Nosema ceranae* était présent aux États-unis depuis au moins 1995. Donc bien avant la constatation des pertes anormales de la dernière saison ». Ainsi *Nosema ceranae* n'expliquerait pas à lui seul ces pertes.

(Voir sur agri-réseau: Rapport de visite du Conseiller provincial en apiculture à l'assemblée générale annuelle de l'Ontario Beekeepers Association).

www.agrireseau.qc.ca/apiculture

La nosérose affecte grandement les colonies d'abeilles. Elle réduit l'élevage de nouvelles abeilles, la durée de vie des abeilles, la collecte de pollen des butineuses, la fertilité de la reine et son acceptation. Tous ces effets viennent directement affecter les taux de mortalités hivernales.

Si l'on compare l'ancienne souche de nosérose (*Nosema apis*) avec la nouvelle souche (*Nosema ceranae*) une différence notable est qu'au lieu d'affecter la colonie seulement au printemps celle-ci l'affecte tout au long de la saison. Une bonne nouvelle est que de récents tests effectués à Beaverlodge, Alberta démontre que la fumagiline est également efficace pour contrer cette nouvelle souche de nosérose.

5) Rapport sur les nouveaux traitements contre la varroase.

Hivastan (produit actif : fenpyroximate) : Une résolution afin que l'on demande l'homologation de ce produit a été votée par le comité exécutif du CCM lors de la rencontre, l'année dernière, du 25 janvier 2007. Par contre, des tests récents prouvent que ce produit laisse des résidus à l'intérieur de la ruche. Le produit demeurera illégal et ne sera pas disponible pour le contrôle du varroa au Canada.

Bayvarol (produit actif : flumétrine) : Une résolution afin que l'on demande l'homologation de ce produit a été votée par le comité exécutif du CCM lors de la rencontre du 25 janvier en après-midi, l'année dernière. Il s'agit d'un acaricide de la même famille que l'Apistan commercialisé par Bayer. Ce produit est utilisé au Mexique depuis près de 14 ans, pour remplacer l'Apistan et peu de cas de résistance ont été signalés.

Des tests sur son efficacité ont été effectués et il semble fonctionner à 95% contre les varroas. L'ARLA (Agence de Réglementation de la Lutte Parasitaire) attend les résultats de nouveaux tests sur la toxicité chez l'humain avant de permettre la commercialisation

de ce produit par Bayer. Si la toxicité est réduite, ce produit sera probablement disponible cette année.

6) Quelques informations.

-Depuis 2003, l'Australie est le plus grand exportateur de miel au Canada. Dépassant largement la Chine et l'Argentine.

-En 1980, on comptait 19500 producteurs apicoles au Canada. En 2007, on en comptait 5534. Par contre le nombre de ruches est resté sensiblement le même. Il s'agit d'une tendance qui touche l'ensemble de l'agriculture (Moins de fermes, mais de plus grosses entreprises).

-Au Canada, 17 % des producteurs possède 88% des colonies (entreprises de 200 ruches et plus).

7) Effets positifs du miel sur la santé.

Une des présentations les plus appréciées fut celle sur les effets positifs du miel sur la santé. Il s'agissait d'un résumé des présentations du premier symposium international sur le miel et la santé humaine (First International Symposium on Honey and Human Health) s'étant déroulé à Sacramento, Californie le 8 Janvier 2008.

En effet, depuis des siècles, le miel est utilisé pour combattre différents problèmes de santé chez l'humain. Mais voilà qu'aujourd'hui de nombreuses recherches permettent maintenant de prouver son efficacité dans bien des domaines.

Les principaux sujets traités furent les suivants :

- L'efficacité du miel dans la promotion du sommeil réparateur.
- Le rôle du miel pour réduire la résistance à l'insuline, l'obésité et le diabète.
- Le miel effets sur la mémoire, l'anxiété et les performances cognitives.
- Le miel comme supprimeur efficace de la toux.
- Le miel et son rôle dans l'amélioration de la réponse du système immunitaire des patients traités par la chimiothérapie.
- Le miel comme antimicrobien efficace.

Pour plus d'information sur ces recherches (anglais) veuillez consulter le site Internet suivant :

<http://www.prohoneyandhealth.com/> voir section Symposium info.

8) Résolutions du Conseil Canadien du Miel

À titre informatif voici quelques résolutions adoptées par le Conseil Canadien du Miel, le jeudi 24 Janvier 2008 à Calgary

- 1) Que le projet de nouvelle structure du CCM accepté par toutes les provinces, mais pas à l'unanimité, soit mis en œuvre.
- 2) Le CCM invite l'Association Canadienne des Professionnels en Apiculture (ACPA/ CAPA) à se joindre à la convention américaine de l'ADPA (American Honey Producers Association), l'ABF (American Beekeeping Federation), l'AAPA (American Association of Professional Apiculturists) et l'AIA (Apiary Inspectors of America) qui se tiendra à Orlando, Floride en 2010.
- 3) Que le CCM prennent les dispositions pour devenir la Fédération Apicole Canadienne.
- 4) Que le programme de promotion du miel canadienne « Pierre the Bear » soit testé en été, pendant la saison de production, au lieu que pendant l'hiver.



Nicolas Tremblay, agronome
Conseiller provincial en apiculture